



*Direction départementale
des territoires du **Doubs***

Service prévention des risques et sécurité

Unité éducation routière

Avis aux candidats du permis de conduire

Pour récupérer votre dossier d'examen, si vous avez été absent à une épreuve de l'examen du permis de conduire, il vous faudra faire parvenir un courrier aux services concernés ; ce courrier devra :

- expliquer (de façon succincte) la raison de votre absence,
- indiquer que vous étiez informé de votre convocation à cet examen,
- préciser que vous êtes toujours en formation dans l'établissement indiqué sur votre dossier.

En cas d'absence pour raison médicale, appel sous les drapeaux ou convocation à un autre examen, merci de fournir une pièce justificative (original ou photocopie).

Joindre une enveloppe renseignée pour le retour et timbrée au tarif en vigueur.

La gestion des dossiers d'absents ne pourra être inférieure à 2 semaines.

Les courriers devront être adressés à :

Centre des Examens du Permis de Conduire du DOUBS
39, rue du docteur mouras
25000 BESANCON